



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 octobre 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural** au sujet des fruits et légumes biologiques dans le « Schouluebstprogramm ».

Le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et l'Union européenne cofinancent un « Schouluebstprogramm », qui a le but d'encourager une alimentation saine chez les élèves.

Selon un communiqué récent du mouvement écologique, le cahier de charges pour le « Schouluebst » 2020/2021 prévoit que 5% ou plus des fruits ou légumes doivent être issus de l'agriculture biologique. Les bananes, qui doivent toutes provenir du commerce équitable et de la production biologique, ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Parmi les critères d'attribution pour les marchés pour les fruits du « Schouluebstprogramm » sont le prix et la quantité de produits issus de l'agriculture biologique. Dans la pondération des critères, le critère de prix a une pondération bien plus élevée (150 des 200 ou 210 points totaux) que le critère d'agriculture biologique (25 des 200 ou 210 points totaux). Selon le mouvement écologique, le prix étant le facteur déterminant dans le classement des fournisseurs potentiels, il est peu probable que ces derniers offriraient plus que le minimum requis (5%) de fruits ou légumes issus de l'agriculture biologique.

Notons également que le plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 » a pour objectif d'atteindre 20% des surfaces agricoles du Luxembourg exploitées en agriculture biologique à l'horizon 2025. Le programme gouvernemental 2018-2023 affirme qu'une des priorités de la politique agricole sur le plan national est « une production durable d'aliments de haute qualité en réduisant significativement le recours aux produits phytopharmaceutiques dans une approche régionale ». Dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, le Luxembourg entend s'engager « pour la promotion de modes d'exploitation agricoles durables » au niveau européen.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. **Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun d'accroître le pourcentage de fruits ou légumes devant être issus de l'agriculture biologique dans le « Schouluebstprogramm », ceci notamment afin de contribuer au développement de filières de distribution de fruits et légumes biologiques au niveau national ainsi qu'au niveau européen ?**
2. **Monsieur le Ministre entend-il changer la pondération proportionnelle des critères de prix et d'agriculture biologique afin d'encourager les distributeurs potentiels à offrir plus de produits issus de l'agriculture biologique européenne dans le cadre du « Schouluebstprogramm » ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Chantal Gary  
**Députée**